



Envoi au contrôle de légalité le : 19 avril 2023

Publication électronique le : 19 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER

ACCEPTATION DE DONS D'ARCHIVES PAR LE DÉPARTEMENT

(N°2023-116)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-4 et L.3213-6 ;

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.213-3 et R.212-62 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à accepter, au nom et pour le compte du Département, les dons des documents et fonds d'archives listés au rapport joint à la présente délibération, qui seront conservés par les Archives Départementales du Pas-de-Calais.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|--|
| Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix |
|--|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Archives Départementales

RAPPORT N°51

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 MARS 2023

ACCEPTATION DE DONS D'ARCHIVES PAR LE DÉPARTEMENT

Les archives départementales ont récemment bénéficié ou sont susceptibles de recevoir prochainement des dons consentis par des personnes ou organismes privés, pour une conservation et une communication conformes aux prescriptions du livre II du Code du patrimoine. La liste en est reprise dans le tableau joint ci-dessous.

| DONS | |
|--|--|
| Bérode, François, 84110 Vaison-la-Romaine | Expéditions d'actes notariés de la famille Bérode, de Lillers, XVII ^e -XIX ^e siècles |
| Boué, Jean-Paul, 62270 Ligny-sur-Canche | Archives de l'association « Bien vivre à Ligny-sur-Canche », 2008-2019 |
| Durand, Colette, 62182 Hendecourt-lès-Cagnicourt | Dossiers de recherche et correspondance de Claude Durand (1940-2016), instituteur à Hendecourt-lès-Cagnicourt, historien de la bataille de Bullecourt, 1975-2016 |
| Kadluczka, Charles, 62540 Marles-les-Mines | Livres d'or de l'association d'éducation populaire Millenium, 1966-2009 |
| Leuwers, Hervé, 62173 Rivière | Archives personnelles et professionnelles (professeur d'histoire à l'université d'Artois puis de Lille, président de la société des études robespierristes), dossiers de recherche, bibliothèque historique, 1981-2022 |
| Macquet, Gérard, 34130 Saint-Aunes | Papiers personnels, 1945-1969 |
| Martel-Euzet, Rita, 60000 Beauvais ; et Martel, Xavier, 26300 Bourg-de-Péage | Archives de la faïencerie Géo Martel de Desvres, 1900-2003 |
| Papalski, Édouard, 62600 Berck-sur-Mer | Archives personnelles et associatives relatives à l'immigration polonaise en France, XX ^e siècle. |
| Stegmans, Alexandra, 62560 Verchocq | Archives de Michel Kwiatkowski, directeur de <i>Narodowiec</i> (Lens), XX ^e siècle |
| Strube-Fonlupt, Suzanne, 75009 Paris | Archives familiales Lesueur, propriétaire du château d'Étrun, papiers personnels et collections d'ouvrages de Bénoni et Émile |

Il est à noter que les dons de M^{me} Martel-Euzet et de M. Leuwers sont consentis sous réserve d'usufruit et ne deviendront effectifs qu'ultérieurement, à l'issue de leurs activités de recherche ou à leurs décès.

L'objet du présent rapport est de proposer qu'en application de l'article L. 3213-6 du Code général des collectivités territoriales, la Commission permanente du Conseil départemental statue sur l'acceptation de ces dons, aucun d'entre eux n'étant soumis à une condition particulière de la part des donateurs qui aurait pour conséquence une charge financière nouvelle, autre que celles inhérentes à la conservation (frais de transport initial et de reconditionnement éventuels).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à accepter les dons des documents et fonds d'archives listés ci-dessus, qui seront conservés par les archives départementales du Pas-de-Calais.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY